



FAMILLE

Accueil occasionnel

Accueil occasionnel

Pour un accueil des petits âgés de 4 mois à 6ans non révolus, une convention a été passée avec la ville de Cesson.

La commune de Boissise-la-Bertrand ayant passé une convention, la ville de Cesson accueille, dans la journée, pour une durée limitée et de façon occasionnelle, les enfants de Boissise-la-Bertrand âgés de 4 mois à 6 ans non révolus.

Pour tout renseignement, s'adresser à la mairie de Cesson.